



## Parc National de la Pendjari- Bénin

BP 32, Tanguiéta, Benin  
Parcpendjari@africanparks.org

[www.africanparks.org](http://www.africanparks.org)

<b>FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROPOSITION N° PNP/2025/01/001</b>	
<b>Date</b>	17/01/2025
<b>Reference de la demande de cotation</b>	PNP/2025/01/001
<b>Objet de la demande de cotation</b>	Location des engins pour les travaux d'aménagement des pistes dans le complexe de la Pendjari
<b>Nom du Projet</b>	African Parks Network (APN)
<b>Pays</b>	Benin
<b>Nature de la commande</b>	Prestation de services
<b>Autorité contractante</b>	African Parks-Bénin
<b>Bailleur</b>	Gov_0112
<b>Durée du contrat</b>	37 jours

### I. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

African Parks Network est une organisation de conservation à but non lucratif qui assume l'entière responsabilité de la réhabilitation et de la gestion à long terme des parcs nationaux en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. Au Bénin, African Parks gère directement le parc national de la Pendjari depuis août 2017 et le complexe du parc du W Bénin depuis juin 2020.

Dans le cadre de l'aménagement des pistes dans le parc, le parc national de la Pendjari lance cette demande de cotation afin d'obtenir des propositions d'offres des entreprises ayant des expériences dans les domaines de location d'engins.

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées aux termes de référence de la mission. A cet effet, elle invite les entreprises compétentes à présenter une offre conformément à la demande exprimée.

### II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

#### 1. CONDITION DE PARTICIPATION

Sont éligibles à cette soumission, les entreprises disposant des engins en bonne et due forme, étant en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et disposant d'une capacité financière avérées. Elles doivent répondre aux exigences professionnelles énumérées dans les instructions aux soumissionnaires.

#### 2. DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les date et heure de clôture de dépôt des candidatures sont fixées impérativement pour le **06 Février 2025 à 17h 00 minute** (heure locale : GMT+1) à la **Direction du Parc National de la Pendjari, bureau de Tanguiéta**, ou au **Bureau de l'ONG African Parks, Bénin – Cotonou sis aux champs de foire, dans l'enceinte de l'immeuble NOCIBE**.



## Parc National de la Pendjari- Bénin

BP 32, Tanguéta, Benin  
Parcpendjari@africanparks.org

[www.africanparks.org](http://www.africanparks.org)

Les soumissionnaires devront demander de s'inscrire sur la liste de dépôt des candidatures ouverte à cet effet.

### 3. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend une offre technique et une offre financière.

#### 3.1. Composition de l'offre technique

L'offre technique rédigée en français sera composé de :

- 1- La lettre de soumission de proposition technique datée et signée par le répondant du Candidat (obligatoire) ;
- 2- Une copie de l'IFU du soumissionnaire (obligatoire) ;
- 3- Une copie légalisée de l'acte de naissance du premier responsable (obligatoire) ;
- 4- Les pièces d'identités des différents conducteurs ;
- 5- Une copie du relevé d'identité bancaire (obligatoire) ;
- 6- Une attestation fiscale en cours de validité du Candidat (obligatoire) ;
- 7- Une attestation de non faillite, datant de six mois au plus à la date du dépôt de candidature ;
- 8- Trois attestations de bonne fin d'exécution dans des marchés similaires.
- 9- Une assurance en cours de validité des engins (obligatoire).
- 10- Etats financiers des trois dernières années certifiées par un cabinet d'expert-comptable.

**ATTENTION : L'absence ou la non-conformité des documents dits obligatoires lors de l'analyse et l'évaluation de l'offre technique disqualifie le soumissionnaire pour la suite de l'évaluation des offres.**

#### 3.2. Composition de la proposition financière

L'offre financière est rédigée en français avec les montants TTC, en précisant le montant HT et les montants des différentes taxes. Elle comprend :

- 1) Une lettre de soumission de l'offre financière datée et signée. Elle devra préciser, l'objet de la prestation, le coût total de la prestation en monnaie locale (franc CFA), en lettres et en chiffres (obligatoire) ;
- 2) Le bordereau des coûts unitaires en lettres et en chiffres ;
- 3) Le devis quantitatif et estimatif (DQE) du coût de la prestation (obligatoire) en monnaie locale (franc CFA).

**En cas de différence entre les montants en lettres et en chiffres du coût total de la prestation, le montant en lettres correspondant sera considéré pour l'évaluation de l'offre financière.**

Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune avec une durée de validité d'au moins 90 jours

**ATTENTION : L'absence ou la non-conformité des documents dits obligatoires lors de l'analyse et l'évaluation de l'offre financière disqualifie le soumissionnaire.**



## Parc National de la Pendjari- Bénin

BP 32, Tanguiéta, Bénin  
Parcpendjari@africanparks.org

[www.africanparks.org](http://www.africanparks.org)

African Parks – Bénin se réserve le droit de mener une vérification des capacités réelles du soumissionnaire pressenti adjudicataire après l'évaluation de sa soumission.

### 4. PRESENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être présenté de la manière suivante :

- Un pli fermé de l'offre technique comportant trois (03) exemplaires imprimés (01 original et 2 copies mentionnés comme tels), portant la mention « OFFRE TECHNIQUE » et la version PDF de l'offre technique sur une clé USB. La version numérique de l'offre technique sera nommée : « *Locations des engins pour les travaux des pistes* » Un autre pli fermé de l'offre financière comportant trois (03) exemplaires imprimés (01 original et 2 copies mentionnés comme tels) portant la mention « OFFRE FINANCIERE » et la version PDF de l'offre financière sur une clé USB. La version numérique de l'offre financière sera nommée : « *Locations des engins pour les travaux des pistes* »
- Un pli fermé comportant les plis « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ». Ce pli devra porter au centre, la mention suivante : « *Locations des engins pour les travaux des pistes* ».

### 5. CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Pour toutes questions ayant trait à la présente demande de cotation, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail, en mentionnant clairement la référence de la demande de cotation dans l'objet, à l'adresse email [da.pendjari@africanparks.org](mailto:da.pendjari@africanparks.org) avec obligatoirement en copie [sdc.pendjari@africanparks.org](mailto:sdc.pendjari@africanparks.org). au plus tard le **31 Janvier 2025 à 17 heures précises**.

### 6. REGIME FISCAL

Toutes les prestations et acquisitions sur financement de African Parks sont exonérées de tous droits de douane, impôts et taxes et autres charges fiscales (y compris la TVA) conformément à l'art. 15 de l'accord de siège entre le gouvernement Béninois et l'ONG African Parks.

### 7. OUVERTURE DES P LIS, ANALYSE ET EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'ouverture des dossiers de candidature, l'évaluation des offres et le choix de l'adjudicataire devant conduire la mission effectuée par un Comité d'Evaluation Interne.

#### 7.1. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera le 10 Février 2025 à partir de 09h 00 minute (heure locale : GMT+1), au bureau du Parc National de la Pendjari, sise à Tanguiéta, en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui désirent y assister. Chaque pli reçu sera ouvert après vérification de :

- Le respect du délai de dépôt (date et heure) des dossiers de candidature par les soumissionnaires ;
- Les mentions que devrait porter le dossier. Il s'agit de la mention au centre du pli : « *Locations des engins pour les travaux des pistes* » ;
- La fermeture du dossier de candidature.

**Tout dossier de candidature déposé après le délai fixé, ne portant pas les mentions sus-indiquées et/ou non fermé sera purement et simplement rejeté et par conséquent ne sera pas ouvert.**



## Parc National de la Pendjari- Bénin

BP 32, Tanguiéta, Benin  
Parcpendjari@africanparks.org

[www.africanparks.org](http://www.africanparks.org)

### **7.2. Analyse et évaluation des offres techniques**

L'analyse et l'évaluation des offres techniques débiteront par l'analyse de l'existence et de la validité/conformité des documents administratifs à soumettre mentionnés au point 3.1. Du présent avis d'appel d'offres.

### **7.3. Analyse et évaluation des offres financières**

Pour procéder à l'évaluation des offres financières, seuls les candidats ayant obtenu une note minimale de 70/100 à l'étape de l'évaluation technique seront autorisés à passer à l'évaluation financière.

## **8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Après évaluation et comparaison des offres, African Parks décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. African Parks retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

African Parks se réserve le droit d'inspecter l'existence physique des engins du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché).

À tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, African Parks se réserve le droit de modifier le dossier de demande de cotation, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier de demande de cotation et sera communiqué par écrit ou par email à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier de demande de cotation.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, African Parks a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

African Parks se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure de demande de cotation et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision. Après dépouillement et évaluation par African Parks, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés.

## **9. DUREE DU CONTRAT**

La passation de marché se fera par Contrat de prestation de service pour une durée de trente-sept (37) jours et couvrira la période de Février à Mars 2024 et sera réparti comme suit :



## Parc National de la Pendjari- Bénin

BP 32, Tanguiéta, Benin  
Parcpdjari@africanparks.org

[www.africanparks.org](http://www.africanparks.org)

### Références des engins et lieu d'exécution des travaux :

ENGINS	Piste principale (Batia-Hôtel)	Piste Boma
	Camion benne de 15 à 18 m <sup>3</sup>	4 camions pour 30 jours chacun de travail
Camion-citerne à eau de 15m <sup>3</sup>	01 camion pour 10 jours de travail	
Compacteur Rouleau Vibrant de 15Tonne	01 compacteur pour 10 jours de travail	
Bulldozer D7-H ou D8	01 Bulldozer pour 15 jours de travail	

### 10. CONFORMITES AVEC LES TEXTES LEGAUX

Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre de la présente demande de cotation, le soumissionnaire devra s'assurer qu'il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le soumissionnaire à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

### 11. AUTRES DISPOSITIONS

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de APN entrainera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'ONG.

Fait à Tanguiéta, le 17/01/2025

Pour le Parc National de la Pendjari

Habteyesus TADESSE